

Bonjour à vous, membres de l'Alliance des associations de retraités,

Déjà le printemps s'annonce mais avant, la Journée internationale des femmes le 8 mars!  
Le thème de cette année : *Le féminisme, plus actuel que jamais, pour des lendemains égaux* et en sous-titre : *Une retraite décente pour toutes les femmes.*

Dossier plus actuel que jamais à l'AAR! En effet, avec le rapport du *Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation*, déposé à la CARRA puis à l'Assemblée nationale, les lettres adressées aux élues et élus du Parlement, les articles dans les journaux concernant cette « retraite dorée » des personnes ayant fait carrière dans les services public et parapublic, *la revendication d'un véritable débat public sur la sécurité du revenu à la retraite par l'Intersyndicale des femmes* tombe à point.

Dans quelques semaines, le rapport d'Amours sur les régimes de retraite devrait être déposé et les demandes de rencontre avec le Président du Conseil du trésor et avec la Première ministre auront probablement été entendues.

Dans les journaux, les éditorialistes, les pigistes, les chroniqueurs ne se gênent pas pour remettre en cause les régimes à prestations déterminées, pour écrire que c'est nous, les baby-boomers, les aînés, qui coûtons cher à la société, que les québécoises et les québécois doivent payer nos rentes comme si nous, nous n'avions rien payé, n'avions jamais contribué à ce régime, ...

Il est grand temps de remettre les pendules à l'heure, de compléter les informations des journalistes mal renseignés ou en mal de sensation. Les personnes ayant un régime de retraite à prestations déterminées ont contribué à leur régime durant toute leur carrière. C'est du salaire différé. Les montants prélevés sur chaque paye ont fructifié. Et, à la retraite, plus de 50% de ces personnes redonnent à la société en « *bénévolant* » auprès de leur famille, de leur communauté. Les personnes retraitées assurent leur participation à l'économie de la province en consommant divers services, en payant encore des taxes, des impôts,... en étant des citoyennes et des citoyens à part entière, quoi!

Il est grand temps de faire le débat sur une retraite décente pour toutes et tous et de trouver les moyens appropriés pour y parvenir. Il est grand temps pour toutes et tous (tant les travailleuses et travailleurs que les employeurs publics et privés) de cotiser à un régime de retraite qui permettra, lorsque le temps sera venu de vivre en sécurité financière grâce aux épargnes investies. Et, pour les personnes déjà à la retraite, trouver des pistes de solution afin de contrer l'appauvrissement par des rentes de retraite indexées.

Au dernier Conseil d'administration de votre association (AAR), nous avons révisé les grandes lignes du plan d'action. La priorité est d'assurer un suivi au *Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation*, comité qui a terminé ses travaux en septembre 2012 et dont le président, M. François Turenne a rédigé le rapport à l'automne. Comme le Président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard, a reçu le rapport, nous lui avons demandé une rencontre afin de vérifier les positions de son gouvernement : comment ce nouveau gouvernement entend-il donner suite au Comité? Est-ce qu'enfin une solution se pointera à l'horizon après 31 ans de désindexation? Est-ce que des mécanismes seront mis en place afin d'améliorer la rente des personnes retraitées en corrigeant les années désindexées ou partiellement indexées? Est-ce que les retraitées et retraités seront considérés comme partenaires dans l'utilisation des surplus de leur caisse de retraite (car les sommes amassées appartiennent aux salariés mais aussi aux retraités; les estimations sont d'environ moitié-moitié...). Dossier à suivre.

### **Candidature pour la Médaille du Lieutenant-gouverneur :**

Il est important de reconnaître les actions, le travail, l'énergie des bénévoles dans les différents dossiers. Le Conseil d'administration a présenté une candidature pour cette Médaille. Nous souhaitons que le bénévolat de Jules H. Sauvé soit souligné. Depuis de nombreuses années, Jules milite, entre autres, pour l'obtention d'une retraite décente pour toutes et tous, pour une indexation des rentes. Si sa candidature est retenue, nous vous présenterons un portrait complet sur le site de l'Alliance. Merci Jules pour l'implication constante au sein de l'AAR.

### **Assemblée générale de l'AAR**

L'Assemblée générale se tiendra le 13 mai 2013 au Dauphin à Drummondville. Nous vous attendons à 10 :00 pour l'accueil. Veuillez en informer vos déléguées et délégués.

10 :00 Accueil et inscription

1. Bienvenue et présentation de l'ordre du jour
2. Conférence sur les régimes de retraite à prestations déterminées et échanges
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 29 mai 2012.
4. Rapport de la présidente
5. Rapport du trésorier
6. Dossier indexation :
  - A-Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation
  - B-GTAR
  - C-Plan d'action de l'AAR 2013-2014
  - D-Informations diverses
  - E-...
7. Élections : *Mariette Gélinas, Jules H. Sauvé, Monique Larouche et Ghislain Gauthier terminent un mandat.*
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

\*Note : Dîner commun, sur place, aux frais des participants.

### **Préinscription à l'Assemblée générale 2013**

Aux présidentes et présidents des diverses associations : veuillez me faire parvenir les noms des personnes présentes de votre association à l'Assemblée générale du 13 mai 2013, d'ici le 1<sup>er</sup> mai 2013.

### **Élections lors de l'Assemblée générale annuelle du 13 mai**

Selon nos Statuts et Règlements, quatre (4) personnes viennent en élection cette année. Les membres en règle de l'Alliance intéressés doivent soumettre leur candidature à André Goulet au plus tard le 6 mai 2013 à l'adresse de l'Alliance : André Goulet, AAR, 3064 rue du Valley Inn, Trois-Rivières, G8V 2C4 ou par télécopieur : 819-379-0767.

### **Voici les articles 4.04, 4.05 et 4.11 concernant les élections :**

#### **4.04 Éligibilité :**

Seuls les représentants d'une association qui est membre en règle de l'Alliance depuis au moins trente (30) jours de calendrier sont éligibles à un poste d'administrateur. Les administrateurs dont le mandat prend fin sont rééligibles.

Les membres associés ne sont pas éligibles à un poste d'administrateur.

#### **4.05 Élection :**

Des élections, pour les postes vacants d'administrateurs, se tiennent à chaque année à l'assemblée générale annuelle. Les administrateurs y sont élus par et parmi les représentants des associations membres actifs en règle.

Dans le cas où il y a plus de candidats que le nombre de postes d'administrateurs à combler, l'élection se fait par scrutin secret à la majorité simple.

Dans le cas où le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de postes d'administrateurs à combler, les candidats sont élus par acclamation. Le conseil d'administration comble les postes laissés vacants.

Dans le cas d'égalité de votes pour le dernier candidat à élire, le président d'élection peut déposer un vote prépondérant ou peut demander un second scrutin.

Le président sortant agit à titre de président d'élection sauf s'il est lui-même candidat.

Dans ce cas, l'assemblée désigne un président d'élection.

#### **4.11 Procédure d'élection et mise en candidature :**

Le Conseil d'administration établit par résolution les règles et la procédure électorale pour l'élection des administrateurs qui a lieu à l'assemblée annuelle des membres.

Tout représentant qui répond aux critères d'éligibilité de l'article 4.04 et qui veut poser sa candidature, doit le faire par écrit à l'adresse connue de l'Alliance, au moins sept (7) jours de calendrier avant la date de l'assemblée générale annuelle.

*Note : Vous retrouverez le texte entier des Statuts et Règlements, sur le site de l'Alliance, sous la rubrique Règlements : [www.alliancedesassociationsderetraites.org](http://www.alliancedesassociationsderetraites.org)*

*Vous retrouverez le fichier Bulletin de candidature ci-joint.*

### **Cotisation pour l'année 2013 :**

Merci aux Associations qui ont acquitté la cotisation annuelle pour l'année 2013. Rappelons selon l'article 2.05 des Statuts et règlements que « la dite cotisation est due au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et doit être acquittée avant le 1<sup>er</sup> mars de la même année ». Nous comptons sur vous pour faire parvenir la dite cotisation au trésorier de l'AAR (vous avez reçu une lettre d'André Gagnon, trésorier à ce sujet). Merci!

### **Le Conseil d'administration**

Neuf (9) membres composent le Conseil d'administration. En 2012-2013, les administratrices et les administrateurs sont :



**Claire Tougas**

**1<sup>re</sup> rangée :** Mireille Beaulac, secrétaire; Mariette Gélinas, présidente; Monique Larouche, administratrice, Jules H. Sauvé, vice-président;

**2<sup>e</sup> rangée :** Daniel Poirier, administrateur; André Gagnon, trésorier; André Goulet, président sortant; Ghislain Gauthier, administrateur.

Absente sur la photo de groupe : Claire Tougas, administratrice